

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 12 avril 2024	N° 2024-194

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30
Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50
Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15
Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h
M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h
M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40
M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 16h20
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et, à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h
Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15
M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 12 avril 2024	Délibération
	Direction du Foncier	N° 2024-194

LE HAILLAN - Zone d'Aménagement Economique "5 Chemins" - Acquisition des lots restant suite à la clôture du traité de concession avec la Fabrique de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2023-542 en date du 1er décembre 2023, le Conseil de Bordeaux Métropole a approuvé l'avenant n°3 au traité de concession de l'opération d'aménagement économique « 5 Chemins », afin de prendre les mesures nécessaires aux opérations de clôture de la mission de concession confiée à la Société Publique Locale (SPL) La Fabrique de Bordeaux Métropole.

Le site des « 5 chemins » sur la commune du Haillan, d'une superficie d'environ 14 hectares, se situe en entrée nord de l'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport, au carrefour de l'avenue de Magudas, de la rue de Venteille et de la rue Toussaint Catros. Par sa situation géographique, il représente un intérêt stratégique pour répondre aux objectifs économiques de l'OIM Bordeaux Aéroport, notamment celui de développer une offre foncière et immobilière nouvelle à destination des entreprises prioritairement ciblées de la filière Aéronautique Spatial Défense (ASD), qui font l'objet d'un accompagnement spécifique par Bordeaux Métropole, des entreprises à haute valeur ajoutée et des entreprises d'autres filières.

Pour répondre aux dispositions de l'avenant n°3 au traité de concession de l'opération d'aménagement économique « 5 chemins », Bordeaux Métropole va procéder à l'acquisition des lots restants, propriétés de la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole, dont la commercialisation sera poursuivie par l'OIM Bordeaux Aéroport.

Ces lots sont situés sur les parcelles suivantes, sises au Haillan, avenue de Magudas, rue de Venteille et rue Toussaint Catros, cadastrées section AX, savoir :

- n° 324, pour une contenance de 5114 m²
- n° 331 pour une contenance de 1854 m²
- n° 344 pour une contenance de 2561 m²
- n° 308 pour une contenance de 142 m²
- n° 311 pour une contenance de 484 m²
- n° 330 pour une contenance de 3010 m²
- n° 306 pour une contenance de 30 m²

- n° 309 pour une contenance de 6246 m²
- n° 334 pour une contenance de 482 m²
- n° 333 pour une contenance de 9105 m²
- n° 346 pour une contenance de 243 m²
- n° 315 pour une contenance de 1312 m²
- n° 342 pour une contenance de 623 m²
- n° 351 pour une contenance de 1440 m²
- n° 316 pour une contenance de 1774 m²
- n° 340 pour une contenance de 2739 m²
- n° 317 pour une contenance de 1215 m²
- n° 339 pour une contenance de 3139 m²
- n° 341 pour une contenance de 2037 m²
- n° 350 pour une contenance de 9 m²
- n° 327 pour une contenance de 295 m²
- n° 337 pour une contenance de 1835 m²
- n° 312 pour une contenance de 3 m²
- n° 328 pour une contenance de 3364 m²
- n° 338 pour une contenance de 1053 m²
- n° 335 pour une contenance de 2632 m²
- n° 347 pour une contenance de 8106 m²
- n° 352 pour une contenance de 4 m²
- n° 353 pour une contenance de 1573 m²
- n° 336 pour une contenance de 102 m²
- n° 348 pour une contenance de 15955 m²

L'ensemble de ces parcelles pour une contenance totale de 78 481 m².

L'acquisition se fera au prix de 4 816 385 €, conformément à l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat, TVA en sus et selon le régime en vigueur, au jour de la signature de l'acte authentique de vente.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la délibération du Conseil Métropolitain n°2023/542 du 1er décembre 2023,
VU la délibération du Conseil Métropolitain n°2017/768 du 22 décembre 2017,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n°2023-33200-81375 du 2 février 2024,
VU le traité de concession signé le 20 février 2018, entre la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole et Bordeaux Métropole, et ses 3 avenants, dont le 3ème a été signé le 9 février 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT ce qui a été exposé ci-avant,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'acquisition, des lots restants à commercialiser suite à la clôture du traité de concession relatif à la zone d'aménagement économique des 5 chemins signé entre la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole et Bordeaux Métropole, localisés sur les parcelles, propriétés de la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole, sises au Haillan, avenue de Magudas, rue de Venteille et rue Toussaint Catros, cadastrées section AX :

- n° 324, pour une contenance de 5114 m²
- n° 331 pour une contenance de 1854 m²
- n° 344 pour une contenance de 2561 m²
- n° 308 pour une contenance de 142 m²
- n° 311 pour une contenance de 484 m²
- n° 330 pour une contenance de 3010 m²
- n° 306 pour une contenance de 30 m²
- n° 309 pour une contenance de 6246 m²
- n° 334 pour une contenance de 482 m²
- n° 333 pour une contenance de 9105 m²
- n° 346 pour une contenance de 243 m²
- n° 315 pour une contenance de 1312 m²
- n° 342 pour une contenance de 623 m²
- n° 351 pour une contenance de 1440 m²
- n° 316 pour une contenance de 1774 m²
- n° 340 pour une contenance de 2739 m²
- n° 317 pour une contenance de 1215 m²
- n° 339 pour une contenance de 3139 m²
- n° 341 pour une contenance de 2037 m²
- n° 350 pour une contenance de 9 m²
- n° 327 pour une contenance de 295 m²
- n° 337 pour une contenance de 1835 m²
- n° 312 pour une contenance de 3 m²
- n° 328 pour une contenance de 3364 m²
- n° 338 pour une contenance de 1053 m²
- n° 335 pour une contenance de 2632 m²
- n° 347 pour une contenance de 8106 m²
- n° 352 pour une contenance de 4 m²
- n° 353 pour une contenance de 1573 m²
- n° 336 pour une contenance de 102 m²

- n° 348 pour une contenance de 15955 m²

L'ensemble de ces parcelles pour une contenance totale de 78 481 m², au prix de 4 816 385 €, TVA en sus et selon le régime en vigueur, au jour de la signature de l'acte de vente.

Article 2 : d'imputer la dépense et les frais résultant de ces acquisitions sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice en cours, au chapitre 21, compte 2111, fonction 61.

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant à signer l'acte et tous documents afférents à cette opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Madame BRU, Madame CORNACCHIARI, Monsieur LAMARQUE, Madame LEPINE, Monsieur MANGON, Madame NOEL, Monsieur PEScina, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur RUBIO, Madame SAADI, Monsieur THONY, Monsieur TOUZEAU, Monsieur TRIJOLET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 AVRIL 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président, Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT
DATE DE MISE EN LIGNE : 17 AVRIL 2024	